



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/03/2026

Référence
19_2026

Objet de la délibération
Désignation des délégués CNAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du des Ardennes, le 23/03/2026.

L'an 2026, le 22 Mars à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SORMONNE s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno LEHEUTRE Bruno, conseiller municipal, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents** : M. LEHEUTRE Bruno, conseiller, Mmes : CANARD Audrey, DONGE Christine, EVRARD Agnès, JACQUET Manuelle, MAZIANE Essaadia, POULAIN Jessica, MM : ANTOINE Jérôme, DUPONT Vincent, GAVAZZI Romain, JENNEPIN Patrick, PIART Stève, RABIN Patrice, RICHARD Jean-Marc

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme LEPAGE Martine à M. RABIN Patrice

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DONGE Christine

### **Objet de la délibération : Désignation des délégués CNAS**

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation des délégués élu et agent au Comité National d'Action Social (CNAS) auprès duquel la collectivité a adhéré par délibération n°27/2019 du 01 septembre 2019.

Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, pour le personnel des collectivités territoriales. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Désigne :

- Mme Christine DONGE membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue pour représenter la commune de Sormonne au sein du CNAS.
- Mme Julie SOUCHON, adjoint administratif, en qualité de délégué agent et correspondant pour représenter la commune de Sormonne au sein du CNAS.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 008-210803904-20260322-DELIB19\_2026-DE

Berger  
Levrault

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération,  
ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*En mairie, le 23/03/2026*

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'H. B.', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a building, surrounded by the text 'MAIRIE DE SORMONNE' at the top and '(Ardennes)' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.